

Arrêté modificatif de l'arrêté n°13-2020-DAG portant délégation de fonctions et de signatures à Monsieur Gérard GUERRERO, Deuxième Adjoint au maire

NOUS, André MOLINO Maire de Septèmes-les-Vallons,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le maire à déléguer une partie de ses fonctions, sous sa surveillance et sa responsabilité, à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux ;

Vu l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant, sauf disposition contraire dans la délibération, au maire de subdéléguer les compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal ;

Vu l'absence d'opposition du conseil municipal, dans sa délibération en date du 11 juin 2020 portant délégation de compétences au maire, de subdéléguer ces compétences ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection de Monsieur Gérard GUERRERO en qualité de Deuxième Adjoint au maire ;

Vu l'arrêté n°13-2020-DAG portant délégation de fonctions et de signatures à Monsieur Gérard GUERRERO, Deuxième Adjoint au maire ;

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les conseillers municipaux, et que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais ;

Considérant la nécessité de modifier la répartition des délégations entre les conseillers municipaux ;

ARRETONS

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n°13-2020-DAG portant délégation de fonctions et de signatures à Monsieur Gérard GUERRERO, Deuxième Adjoint au maire, doit être modifié ainsi qu'il suit :

« Monsieur Gérard GUERRERO, Deuxième Adjoint au maire est délégué :

- **Aux sports :**
 - o Propositions de conception et mise en œuvre de la politique sportive de la Ville dont accès aux équipements sportifs et accompagnement des associations et manifestations sportives ;
 - o Gestion des conventionnements avec les associations sportives ;
 - o Relations avec les associations sportives ;
 - o Représentation de la Commune aux assemblées générales des associations sportives ;
 - o Suivi des demandes de financement par les associations sportives.

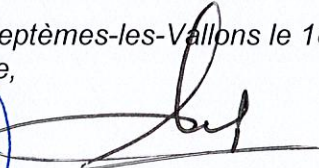

- **Aux pratiques sportives en équipements et en milieu naturel :**
 - o Propositions pour la mise à disposition des équipements sportifs aux associations, scolaires, libre accès ;
 - o Elaboration des besoins en équipements et propositions de développement.
- **Aux grands évènements sportifs :**
 - o Organisation des courses nature ;
 - o Propositions d'évènements à organiser.
- **A la sécurité et à l'accessibilité des lieux publics :**
 - o Suivi des dossiers relatifs à la sécurité des Etablissements Recevant du Public (ERP) ;
 - o Pourra représenter Monsieur le Maire dans les diverses instances relatives à la sécurité et à l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP).
- **Aux relations avec les pompiers et le CCFF. »**

Article 2 : A ce titre, Monsieur Gérard GUERRERO pourra signer les actes suivants :
- les courriers afférents à son domaine de délégation.

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté n°13-2020-DAG restent inchangées.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la mairie, dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet ainsi qu'à Monsieur le Trésorier et notification sera faite à l'intéressé.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Septèmes-les-Vallons le 18 octobre 2024
Le Maire,

André MOLINO


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20241018-37-2024-DAG-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2024
Publication : 23/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

